



Montréal, le 29 mars 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Vincent Locas  
Conseiller juridique  
Réglementation et réclamations  
Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour  
l'exercice financier terminé le 30 septembre 2017  
Dossier de la Régie : R-4024-2017**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre de ce jour requérant un délai supplémentaire pour répondre à certaines demandes de renseignement de la Régie dans le dossier mentionné en objet.

En regard des motifs invoqués, la Régie accueille votre demande et attendra donc les réponses de Énergir aux questions 11.1 à 16.1 et 24.1 à 33.1 de la DDR 1 de la Régie et les réponses aux questions 1.1 à 1.7 de la DDR 2 de la Régie (confidentielle) **au plus tard le 13 avril 2018 à 12h.**

Par ailleurs, la Régie modifie en conséquence le calendrier de traitement de ce dossier comme suit :

<b>Vendredi, 20 avril 2018, 12h</b>	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants;
<b>Mercredi, 2 mai 2018, 12h</b>	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants;
<b>Mercredi, 9 mai 2018, 12h</b>	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR;
<b>Mercredi, 16 mai 2018, 12h</b>	Date limite pour le dépôt de l'argumentation d'Énergir;

<b>Jeudi, 24 mai 2018, 12h</b>	Date limite pour le dépôt de l'argumentation des intervenants;
<b>Lundi, 28 mai 2018, 12h</b>	Date limite pour le dépôt de la réplique d'Énergir.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p.j.